

IMPRESSUM

ÉDITION

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Roland Rietschin, directeur

RÉDACTION

Matti Langel

COMPOSITION ET MISE EN PAGE

Dominique Felsenheimer

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

TIRAGE

400 exemplaires

PRIX

10 F

© OCSTAT, Genève 2014. Reproduction autorisée avec mention de la source

ISSN

1422 - 4585

RENSEIGNEMENTS

Centre de documentation :

De 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous

Tél. +41 22 388 75 00

statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

CHARTRE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE

L'OCSTAT s'est engagé à respecter la chartre dans la conduite de ses activités statistiques

LÉGENDE DES SIGNES

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- . . . donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- () l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

REVENU ET FORTUNE À L'ÂGE DE LA RETRAITE

DONNÉES FISCALES SUR LES PERSONNES PHYSIQUES IMPOSÉES AU BARÈME ORDINAIRE 2010

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1. Introduction | 2 |
| 2. Méthodologie et définitions | 3 |
| 2.1 Source des données | 3 |
| 2.2 Définitions | 3 |
| 2.3 Limites concernant les bas revenus | 3 |
| 3. Revenu | 4 |
| 3.1 Baisse du revenu dès 65 ans | 4 |
| 3.2 Réduction des disparités | 5 |
| 3.3 Effet de génération | 5 |
| 3.4 Type de revenu | 6 |
| 4. Fortune | 7 |
| 4.1 Davantage de fortune dès 65 ans | 7 |
| 4.2 Fortune mobilière | 8 |
| 4.3 Fortune immobilière | 8 |

1. INTRODUCTION

Sur le plan du revenu et de la fortune, l'âge de la retraite constitue par nature une période de transition, au cours de laquelle s'opèrent de nombreux changements pour le contribuable.

L'objectif de cette étude est de quantifier et de comprendre ces mutations. Dans cette optique, la source fiscale est mobilisée afin de comparer revenu et patrimoine des contribuables retraités et non retraités dans le canton de Genève.

De par la méthode retenue, l'étude ne permet pas de constater, de manière directe, l'effet du passage à la retraite sur le revenu et la fortune d'un contribuable. Une telle entreprise nécessiterait en effet des données longitudinales permettant de suivre les mêmes contribuables durant leur parcours de vie. Plutôt, la présente publication dresse le portrait simultané de deux catégories de contribuables, les retraités et les non-retraités.

La première partie de l'analyse traite du revenu brut et met en lumière deux éléments principaux : l'écart de revenu important entre actifs et retraités, d'une part, et la plus grande disparité observée entre actifs qu'entre retraités d'autre part. La structure du revenu y est également étudiée, notamment la substitution des revenus du travail par les revenus de transferts à l'approche de l'âge de la retraite.

La deuxième partie de l'étude se concentre sur la fortune. A l'inverse du constat fait sur le revenu, les contribuables à la retraite possèdent davantage de fortune que les actifs. Ils détiennent près de la moitié de la fortune totale. En revanche, comme pour le revenu, les disparités en matière de fortune sont moins marquées parmi les retraités que parmi les actifs. Les différentes composantes du patrimoine (fortune mobilière et fortune immobilière) sont examinées.

2. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

2.1 Source des données

Cette étude est réalisée à partir des données fiscales des contribuables personnes physiques domiciliés dans le canton de Genève durant toute l'année et imposés au barème ordinaire (IBO). Elle exclut donc par définition l'ensemble des personnes assujetties à l'imposition à la source (IS), qui regroupe notamment les étrangers titulaires d'un permis B, les titulaires d'une autorisation de courte durée (permis L) et les requérants d'asile (permis F).

Les données utilisées correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2013 pour l'année fiscale 2010. En raison du processus de taxation, qui prend plusieurs années pour notifier l'ensemble des contribuables, certains d'entre eux, en particulier ceux qui ont des revenus ou une fortune élevés, peuvent ne pas être inclus dans les résultats.

2.2 Définitions

L'**âge de la retraite** (tranche d'âges des 65 ans ou plus) est défini par l'âge de la personne de référence du ménage fiscal, sans prise en compte de son statut d'activité ou celui de son conjoint éventuel. De la même façon, tout contribuable âgé de 25 à 64 ans, même s'il est effectivement à la retraite, est considéré comme en **âge actif**.

La **médiane** est la valeur qui sépare la distribution en deux parties égales : en matière de revenu, 50 % des contribuables ont un revenu qui lui est inférieur, 50 % ont un revenu qui lui est supérieur.

Les **quartiles** séparent la distribution en quatre parties égales. Ainsi, le troisième quartile du revenu est la valeur telle que 75 % des contribuables ont un revenu qui lui est inférieur et 25 % supérieur.

Les **déciles** séparent la distribution en dix parties égales. Ainsi, le premier décile du revenu est la valeur telle que 10 % des contribuables ont un revenu qui lui est inférieur et 90 % supérieur.

2.3 Limites concernant les bas revenus

Le recours aux données fiscales pour analyser les revenus comporte des limites liées à la nature même de la source et aux définitions utilisées. Cela influe surtout sur les bas revenus et limite les enseignements que l'on peut en tirer sur la pauvreté.

En particulier, les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI ne sont pas comptabilisées dans le revenu annuel brut de source fiscale. En 2010, les prestations complémentaires à l'AVS concernent plus de 12 000 bénéficiaires¹ de 65 ans ou plus dans le canton de Genève. Le montant total de ces prestations atteint 268 millions de francs, soit environ 6 % du revenu brut total des contribuables de 65 ou plus.

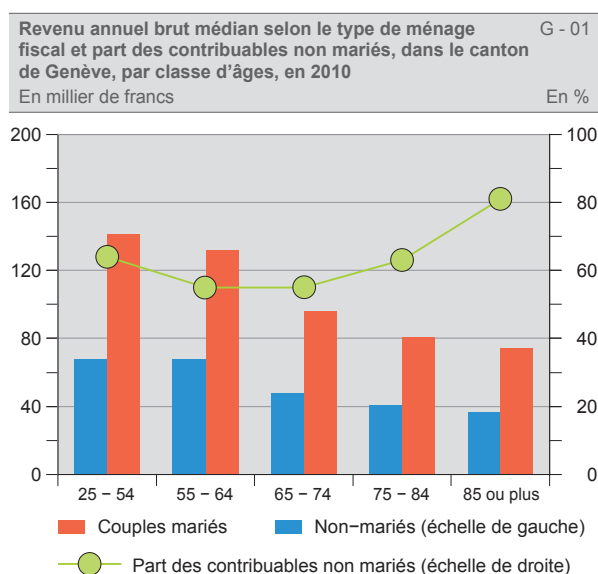
Ainsi, les revenus des contribuables au premier décile et au premier quartile sont légèrement sous-évalués par rapport aux revenus « réels » qui tiendraient compte des PC. Les conclusions de l'étude ne s'en trouvent pas pour autant fondamentalement affectées, cette lacune n'ayant pas un effet sur l'ensemble de la distribution, mais seulement sur les revenus les plus bas.

¹ Les couples mariés, qui ne forment qu'un contribuable, peuvent représenter deux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS.

3. REVENU

3.1 Baisse du revenu dès 65 ans

En 2010, à Genève, 24 % des contribuables² imposés au barème ordinaire ont 65 ans ou plus. Cela représente environ 52 000 ménages fiscaux. Parmi ceux-ci, 38 % sont des couples mariés et 62 % sont non mariés (célibataires, personnes vivant en union libre, veufs, divorcés ou séparés). Relativement stable de 40 à 75 ans, la proportion de contribuables non mariés s'élève rapidement à partir de cet âge.



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

L'écart de revenu entre les actifs et les retraités est substantiel. Le revenu annuel brut médian des couples mariés dont la personne de référence est âgée de 25 à 54 ans est de 140 589 francs, alors qu'il n'atteint que 88 781 francs pour ceux de 65 ans ou plus. Pour les non-mariés, l'écart relatif est tout aussi important

(68 396 francs contre 42 637 francs). Soulignons toutefois que, contrairement aux rentes perçues par les retraités (AVS et prévoyance professionnelle), les revenus de l'activité professionnelle sont soumis à des cotisations sociales. Ainsi, pour un même revenu brut, un retraité perçoit un revenu net plus élevé qu'un actif.

Alors que les revenus médians les plus élevés sont ceux des quadragénaires et des quinquagénaires, le revenu médian des contribuables ayant atteint l'âge de la retraite se situe davantage au niveau de celui des jeunes actifs.

A titre d'exemple, le revenu médian des couples mariés de 65 à 69 ans est de 102 779 francs, soit légèrement supérieur à celui des 25-29 ans (96 799 francs). En outre, 25 % d'entre eux déclarent un revenu inférieur ou égal à 69 596 francs (1^{er} quartile) et 25 % un revenu supérieur à 156 694 francs (3^e quartile). Ces montants atteignent respectivement 68 541 francs et 128 893 francs pour les couples âgés de 25 à 29 ans.

Pour les contribuables non mariés de 65 à 69 ans, le revenu médian est de 50 515 francs et les premier et troisième quartiles atteignent respectivement 29 527 francs et 76 989 francs.

Le passage à la retraite pouvant se faire de manière anticipée et les deux conjoints d'un couple marié ne prenant pas nécessairement leur retraite en même temps, le revenu médian diminue déjà graduellement entre 55 et 64 ans. Au sein des classes d'âges qui correspondent au passage à la retraite de la quasi-totalité des actifs (de 55 à 74 ans), le revenu médian baisse fortement avec l'âge. Ce recul se poursuit, mais de manière moins marquée, aux âges plus avancés. Ainsi, les couples mariés de 85 à 89 ans ont un revenu médian inférieur à ceux âgés de 75 à 79 ans (respectivement 74 374 et 81 311 francs).

QUANTILES PRINCIPAUX DU REVENU ANNUEL BRUT SELON LE TYPE DE MÉNAGE FISCAL, PAR CLASSE D'ÂGES, EN 2010 (1)

T - 01

EN FRANC

CANTON DE GENÈVE

| | Type de ménage fiscal | | | | | |
|----------------|--------------------------|---------|-------------------------|--------------------------|---------|-------------------------|
| | Couples mariés | | | Contribuables non mariés | | |
| | 1 ^{er} quartile | Médiane | 3 ^e quartile | 1 ^{er} quartile | Médiane | 3 ^e quartile |
| 25-54 ans | 96 438 | 140 589 | 209 303 | 36 225 | 68 396 | 99 345 |
| 55-64 ans | 84 660 | 132 186 | 204 386 | 35 288 | 68 401 | 105 824 |
| 65-74 ans | 64 726 | 96 131 | 147 041 | 28 183 | 47 643 | 73 733 |
| 75-84 ans | 54 649 | 81 305 | 117 876 | 27 360 | 40 777 | 63 992 |
| 85 ans ou plus | 50 206 | 73 812 | 110 847 | 27 360 | 37 095 | 59 267 |

(1) Voir la méthodologie (chapitre 2) pour une définition des quantiles.

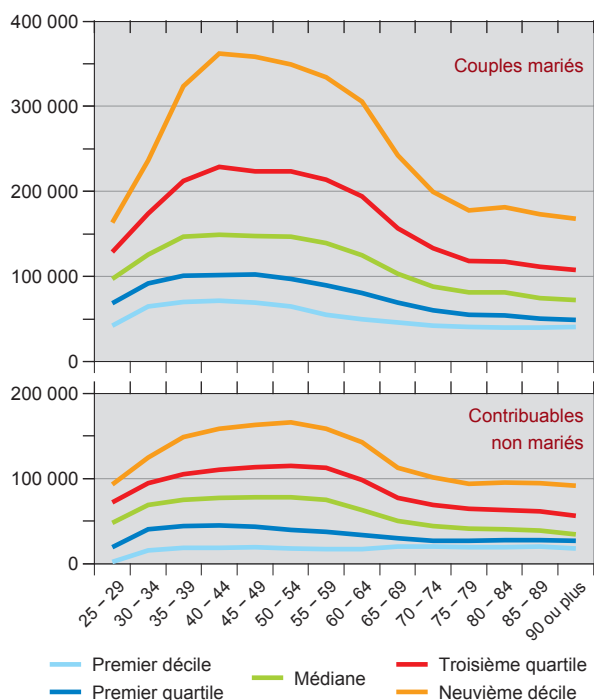
Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

² Pour les couples mariés, qui comptent pour un seul contribuable, l'âge retenu est celui de la personne de référence au sens de l'administration fiscale, soit le plus souvent celui de l'homme.

3.2 Réduction des disparités

Outre la baisse de revenu, l'âge de la retraite se traduit par un important effet de réduction des disparités. Ainsi, le rapport interdécile, soit le rapport entre le neuvième et le premier décile, est inférieur parmi les retraités que parmi les actifs. En effet, un couple marié de 55 à 64 ans, ayant un revenu parmi les 10 % les plus hauts de sa classe d'âges, aura un revenu au moins 6,2 fois plus élevé que celui d'un couple dont le revenu fait partie des 10 % les plus modestes, tandis que ce chiffre est de 5,0 pour les 65 ans ou plus. Pour les contribuables non mariés, la différence entre le rapport interdécile des 55 à 64 ans et des 65 ans ou plus est encore plus forte, passant de 8,7 à 5,1.

Quantiles du revenu annuel brut selon le type de ménage fiscal, par classe d'âges quinquennale, en 2010
En franc Canton de Genève G - 02



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

3.3 Effet de génération

L'écart de revenu entre les actifs et les retraités ne signifie pas pour autant que le passage à la retraite se traduise, pour un contribuable donné, par une baisse aussi nette de revenu. A ce titre, au moins deux éléments doivent être pris en compte. Le premier est un effet de génération : on ne compare pas ici le revenu des mêmes contribuables à différentes étapes de leur parcours de vie, mais bien ceux de générations ayant connu des réalités économiques et sociales différentes au cours de leur vie active. En termes de revenu, retraités d'hier et retraités d'aujourd'hui ne sont pas forcément égaux.

En effet, la structure du marché du travail a fortement évolué à Genève en deux ou trois décennies, avec un niveau de formation global de la population active plus élevé et davantage d'emplois à forte valeur ajoutée. De plus, depuis l'instauration de la LPP (Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, entrée en vigueur en 1985), la baisse du niveau de revenu d'un actif partant à la retraite est atténuée. De fait, les contribuables les plus âgés bénéficient peu ou pas de ressources provenant du deuxième pilier, la plus grande partie de leur vie active étant antérieure à l'entrée en vigueur de la LPP.

A titre de comparaison, en 1990, le revenu médian d'un contribuable âgé de 66 à 69 ans atteignait tout juste la moitié de celui des quadragénaires (40-49 ans)³. Vingt ans plus tard, l'écart s'est sensiblement réduit et le rapport entre les revenus des deux catégories frôle les deux tiers. Entre ces deux périodes, les contribuables de 60 ans ou plus sont d'ailleurs ceux qui ont vu leur revenu médian s'accroître de la manière la plus marquée.

Le second élément à prendre en compte est lié aux prestations complémentaires à l'AVS. Celles-ci n'entrant pas dans le revenu brut, les revenus « réels » des contribuables qui en sont bénéficiaires sont sous-évalués (voir la méthodologie, chapitre 2).

³ OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Les revenus des ménages dans le canton de Genève en 1990*. Genève : OCSTAT, 1996, Aspects statistiques n°105.

3.4 Types de revenu

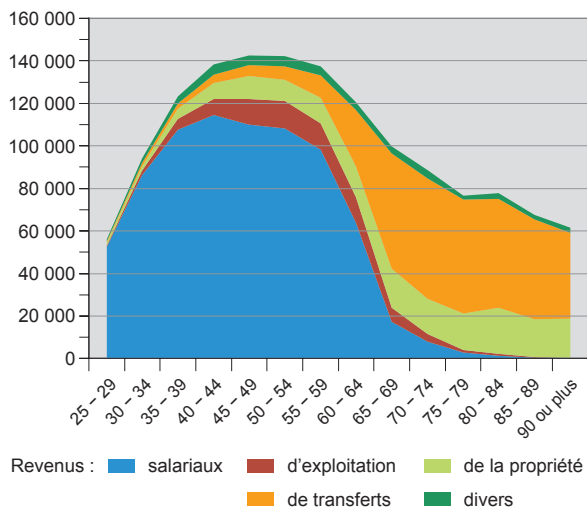
En termes pécuniaires, l'élément déterminant du passage à la retraite est la substitution des revenus liés à l'activité professionnelle (salaire, ou revenu d'exploitation pour les indépendants) par les revenus de transferts (rente AVS, prévoyance professionnelle) comme ressource principale. Cette substitution n'est pas sans effet sur le niveau de revenu brut, les rentes n'égalant pas le revenu du travail. En considérant un revenu net plutôt que brut, cet écart serait légèrement atténué puisque les rentes ne font pas l'objet de cotisations aux assurances sociales.

Cette substitution se fait de manière progressive sur la période allant de 55 à 64 ans. C'est cependant autour de 65 ans que la part du revenu salarial dans le revenu total se rétracte de manière particulièrement accentuée. Après cet âge, cette part, devenue minoritaire, est notamment constituée des revenus des conjoints encore actifs.

Le revenu de la propriété est plus important, tant en niveau qu'en proportion, pour les 65 ans ou plus que parmi les contribuables en âge actif. En termes de niveau, les 65 ans ou plus ont davantage de fortune, donc davantage de revenu généré par celle-ci. En termes de proportion, le revenu total des retraités étant inférieur à celui des actifs, la part du revenu de la propriété dans le total est mécaniquement plus grande pour les premiers nommés.

A noter que la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire, qui est un revenu « en nature », compte pour 29 % de l'ensemble du revenu de la propriété. La part de la valeur locative dans le revenu de la propriété est plus importante pour les 25-54 ans (39 %) et les 55-64 ans (33 %) que pour les retraités (20 %).

Revenu annuel brut moyen selon le type de revenu, par classe d'âges quinquennale, en 2010
En franc Canton de Genève G - 03



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

4. FORTUNE

4.1 Davantage de fortune dès 65 ans

Pour l'étude de la fortune, les deux catégories de ménages fiscaux (contribuables non mariés et couples mariés) ne font pas l'objet d'une analyse séparée. Si ces deux catégories affichent d'importantes différences en termes de niveau de fortune, elles présentent en revanche un profil très similaire en ce qui concerne l'évolution de la fortune en fonction de l'âge.

Pour un quart des ménages fiscaux, la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus (24%). Cette catégorie ne concentre qu'un cinquième du revenu brut total, mais possède près de la moitié (49%) de la fortune nette⁴.

Ainsi, les 65 ans ou plus disposent nettement plus souvent d'une fortune : ils ne sont que 17 % à déclarer une fortune nulle ou négative, contre 34 % des ménages fiscaux dont la personne de référence est en âge actif. De plus, 60 % des 65 ans ou plus ont une fortune supérieure à 50 000 francs (33 % des 25-54 ans et 51 % des 55-64 ans). De même, la fortune nette médiane des 65 ans ou plus est huit fois supérieure à celle des non-retraités (110 168 francs contre 13 740 francs).

En guise d'explications pour ces écarts, on peut noter que les personnes plus âgées ont bénéficié de l'ensemble de leur vie active pour épargner, qu'à partir du moment où le capital de l'éventuel troisième pilier est retiré, il est comptabilisé dans leur fortune, et que, en troisième lieu, ils ont plus fréquemment déjà hérité de leurs ascendants.

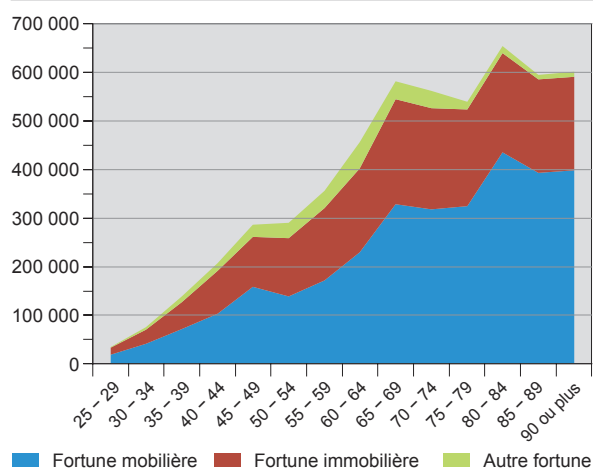
D'une manière générale, si la fortune est concentrée parmi les contribuables plus âgés, elle est un peu moins inégalement répartie parmi les retraités qu'elle ne l'est au sein des actifs.

En effet, au sein des 65 ans ou plus, les 10 % les plus fortunés détiennent ensemble 68 % de la fortune totale de cette catégorie d'âge, alors que parmi les 25-54 ans, la même proportion de ménages fiscaux en détient 80 % (70 % pour les 55-64 ans).

Trois types de fortune :

- la fortune **mobilière**, qui englobe la valeur imposable de tous les avoirs financiers et titres ;
- la fortune **immobilière**, qui comprend la valeur fiscale avant abattement de l'ensemble des biens immobiliers détenus par le contribuable ;
- la catégorie « **autre fortune** », qui groupe des éléments aussi divers que les rentes viagères, les valeurs de rachat de l'assurance-vie, les successions non partagées, les objets d'art, bateaux ou métaux précieux, etc.

Fortune nette moyenne selon le type de fortune, par classe d'âges quinquennale, en 2010
En franc
Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

QUANTILES PRINCIPAUX DE LA FORTUNE NETTE SELON LE TYPE DE MÉNAGE FISCAL, PAR CLASSE D'ÂGES, EN 2010 (1) T - 02

EN FRANC

CANTON DE GENÈVE

| | Type de ménage fiscal | | | | | |
|----------------|--------------------------|---------|-------------------------|--------------------------|---------|-------------------------|
| | Couples mariés | | | Contribuables non mariés | | |
| | 1 ^{er} quartile | Médiane | 3 ^e quartile | 1 ^{er} quartile | Médiane | 3 ^e quartile |
| 25-54 ans | - | 30 552 | 232 982 | - | 4 966 | 53 454 |
| 55-64 ans | 3 401 | 119 463 | 501 601 | - | 26 925 | 211 071 |
| 65-74 ans | 42 098 | 269 357 | 766 408 | 1 078 | 58 682 | 309 604 |
| 75-84 ans | 44 946 | 244 803 | 765 476 | 3 351 | 51 186 | 295 489 |
| 85 ans ou plus | 53 362 | 265 997 | 792 636 | 4 477 | 52 907 | 330 786 |

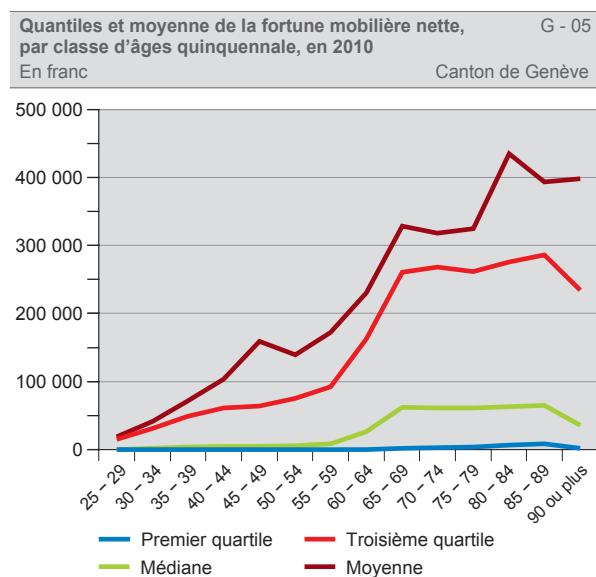
(1) Voir la méthodologie (chapitre 2) pour une définition des quantiles.

Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

⁴ La fortune nette est obtenue après déduction des dettes hypothécaires et chirographaires de la fortune brute. Seule la fortune nette est prise en considération dans cette analyse.

4.2 Fortune mobilière

Au moment du retrait du capital de l'éventuel troisième pilier, soit le plus souvent à l'âge légal de la retraite, celui-ci est versé dans la fortune mobilière du ménage fiscal, faisant croître celle-ci fortement. Ainsi, la fortune mobilière médiane des 65 ans ou plus atteint 59 991 francs, alors qu'elle est de 15 599 francs, parmi les 55-64 ans. La part de la fortune mobilière dans la fortune totale est d'ailleurs plus importante pour les 65 ans ou plus (61 %) que pour les 55-64 ans (50 %).

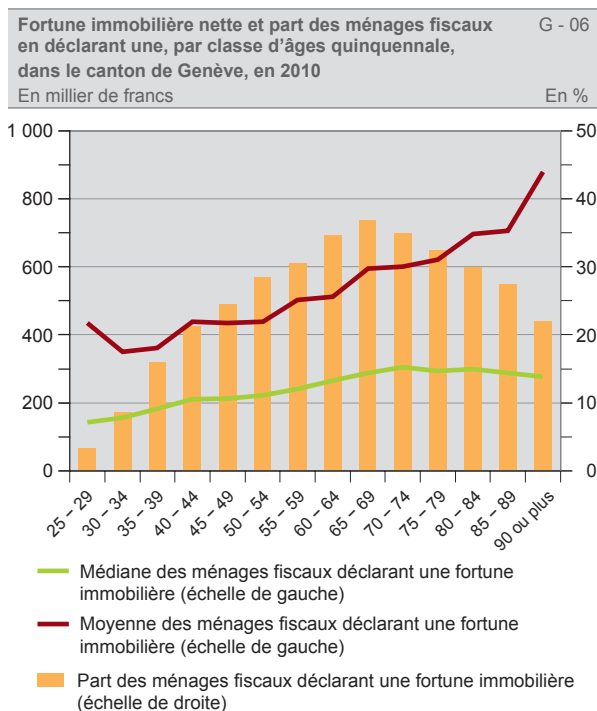


4.3 Fortune immobilière

Au sein de toutes les classes d'âges, la fortune immobilière est plus concentrée que la fortune mobilière. Seuls 21 % des ménages fiscaux déclarent une fortune immobilière. En comparaison, ils sont trois fois plus nombreux à disposer d'une fortune mobilière. La proportion de propriétaires progresse jusqu'à l'âge de la retraite, et décline ensuite.

Outre les possibles donations à des héritiers, un effet de génération peut aussi expliquer une partie de cette baisse : l'accès à la propriété est plus fréquent aujourd'hui qu'il y a vingt ans. A titre d'exemple, le taux de logements occupés par leur propriétaire est passé de 14 % à 17 % à Genève entre 1990 et 2010.

La valeur de la fortune immobilière dépend de la classe d'âges. Parmi les ménages fiscaux qui en déclarent une, la fortune immobilière nette médiane est de 200 634 francs pour les 25-54 ans, de 252 001 francs pour les 55-64 ans et de 293 199 francs pour les 65 ans ou plus. Ces écarts peuvent s'expliquer en partie par le fait que les contribuables plus âgés ont, d'une manière générale, amorti leur bien immobilier depuis un plus grand nombre d'années. A ce titre, il est important de noter que, même avant abattement, la valeur fiscale des biens immobiliers est le plus souvent largement inférieure à la valeur du marché.



COLLECTION : **ANALYSES**

SÉRIE : **COMMUNICATIONS STATISTIQUES**

NUMÉROS PARUS

- 2006 25 Surfaces et loyers des logements dans le canton de Genève
Statistique cantonale des loyers de mai 2005
- 26 Les familles genevoises : avec qui vit-on ?
Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
- 27 Nouveaux immigrants, où habitez-vous en 1995 ?
Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
- 28 Les Genevois et leur santé
Enquête suisse sur la santé 2002
- 29 Projections de ménages, de besoins en logements et de population active
Résultats des projections pour le canton de Genève de 2004 à 2030
- 30 Femmes et hauts salaires dans le canton de Genève
Résultats de l'enquête sur la structure des salaires 2004 (LSE 2004)
- 31 Travail non rémunéré dans le canton de Genève
Résultats de l'enquête suisse sur la population active 2004 (ESPA 2004)
- 2007 32 Enquête internationale sur la littératie et les compétences des adultes (ALL), 2003
Principaux résultats pour le canton de Genève
- 33 Les revenus à Genève en 2003
Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire
- 34 Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004
Analyse comparative de leurs déterminants
- 2008 35 Vingt ans de développement économique dans le canton de Genève
- 36 Un portrait des communes du canton et des quartiers de la ville de Genève
Logements, ménages et revenus
- 37 Mariages et divorces
Evolution selon quelques déterminants socio-démographiques
- 2011 38 Les Genevois et leur santé
Enquête suisse sur la santé 2007
- 39 Projections démographiques pour le canton de Genève
Population résidante de 2010 à 2040
- 40 Salaires et main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève de 2000 à 2008
Résultats des enquêtes sur la structure des salaires 2000 à 2008
- 41 Statistique suisse de l'aide sociale
Résultats pour le canton de Genève en 2009
- 2012 42 La précarité à Genève dans une optique territoriale
- 43 Structure de l'emploi et salaires dans le secteur public à Genève
Résultats de l'enquête sur la structure des salaires (LSE) 2010
- 44 La culture à Genève : éléments statistiques
- 45 Les Genevois et le travail
Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2000 - 2009
- 2013 46 La construction dans le canton de Genève
50 ans d'observation statistique
- 47 Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève
- 2014 48 Les ménages dans le canton de Genève
Résultats du relevé structurel 2011

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

COLLECTION DONNÉES GÉNÉRALES

Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre les 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre.

Mémento statistique

Synthèse de données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant en juin, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGE).

Bulletin statistique mensuel

Bulletin mensuel de 16 pages, édité en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles à une fréquence infra-annuelle.

COLLECTION ANALYSES

Coup d'œil

Quatre pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel, complété d'un supplément annuel, présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève.

INFORMATIONS STATISTIQUES

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse.

HORS COLLECTION

Chiffres clefs de l'espace lémanique

Publication trimestrielle du Conseil du Léman.

Observatoire statistique transfrontalier

Synthèse annuelle et fiches thématiques.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'OCSTAT diffuse annuellement une quarantaine de communiqués de presse (diffusion de résultats, annonce de publications), téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.ge.ch/statistique/publications/compresse/welcome.asp>

SITE INTERNET

Ces publications sont disponibles gratuitement sur le site Internet de l'OCSTAT : <http://www.ge.ch/statistique>